

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 FEVRIER 2026**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORE, FERY, HOCHET,
LEFEVRE, RAINE, SANNIER.
Messieurs : BOUFFARD, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND,
MORTREUX, RICHET et SAINT-MARTIN.

Absents excusés :

Madame	LOUBET	(pouvoir à S. BOUFFARD)
Madame	MAJDOUBI	
Madame	VIDEAU	(pouvoir à M. ASSELINE)
Monsieur	BRUNEAU	(pouvoir à P. MORTREUX)
Monsieur	DEGUSSEAU	(pouvoir à O. SAINT-MARTIN)
Monsieur	DUTHILLEUL	
Monsieur	SIMON	(pouvoir à X. RICHET)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Xavier RICHET est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 15 DECEMBRE 2026

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – FINANCES : RESULTATS 2025

A. REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025

Patrick LECAPLAIN informe que, suite à une panne nationale des serveurs du Service de Gestion, il n'est pas possible de voter, ce jour, le Compte Financier Unique (CFU) définitif. Toutefois, dans la mesure où la trésorerie est en accord avec les chiffres de la commune, il est possible de délibérer sur une reprise anticipée des résultats (*dans l'attente du vote du CFU*). La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire de la commune et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagné de l'état des restes à réaliser

au 31/12/2025. Tous les documents ont été reçus et signés, il est donc possible de procéder à une reprise anticipée des résultats.

Alexandra SANNIER présente l'exécution budgétaire et les résultats de l'année 2025, le CFU sera voté lors d'une prochaine réunion.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 974 071.07 €, les postes les plus importants étant les charges de personnel (39%) et les charges à caractère général (27%) ; les recettes s'élèvent à 4 519 512.14 €, la fiscalité locale représente 78% des recettes, soit un excédent 2025 de 545 441.07 €, auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 669 101 € soit un excédent cumulé de 1 214 542.07 €

Cet excédent s'explique notamment par certaines dépenses difficiles à évaluer (*repas cantine, énergies surestimées, achat de fournitures pour travaux internes et travaux non réalisés ou non facturés...*) ou des factures non reçues (*contrats de prestation de services, factures SDEC*) et des recettes supérieures aux estimations (*remboursement indemnités journalières, impôts et taxes, fiscalité, dotations et subventions, locations Baronnie...*).

En section investissement, les dépenses s'élèvent à 3 145 649.52 €, les travaux au groupe scolaire étant la plus importante part des investissements ; les recettes s'élèvent à 3 360 034.18 € composées principalement des subventions, des dotations et de l'emprunt, soit un excédent d'investissement 2025 de 214 384.66 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté de 509 735.95 €, le déficit d'investissement global s'élève à 295 351.29 €.

Cet excédent s'explique notamment, en dépenses, par des travaux non réalisés notamment la construction de l'Espace Animation Jeunesse, des factures non réceptionnées notamment par le SDEC et des subventions VAE moins importantes. En recettes, par des subventions d'investissement non perçues ou partiellement (*solde Fonds Vert 2^e tranche, travaux thermiques Groupe Scolaire : 153 434,73 € ; construction EAJ : subvention CAF pour 350 000 €, reconstruction du mur de la Baronnie : subvention DRAC 10 000 €*).

Serge BOUFFARD s'interroge sur cette délibération et souhaite des explications sur la reprise anticipée.

Comme l'a précisé Patrick LECAPLAIN, cette délibération permet de valider les comptes 2025, identiques entre la trésorerie et la commune, en attendant le vote du CFU. Les résultats sont nécessaires pour prévoir et équilibrer le budget 2026.

Adopté par 20 voix et 5 abstentions

B. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Alexandra SANNIER indique que l'excédent de fonctionnement cumulé (1 214 542.07 €) sera affecté en recettes de fonctionnement (002) à hauteur de 492 127.00 € et en recettes d'investissement (1068) pour 722 415.07 €.

Le déficit global d'investissement (295 351.29 €) sera affecté en dépenses d'investissement au 001.

Elle précise à Dominique MORAND que l'affectation est évaluée en lien avec la trésorerie, elle doit en 1^{er} lieu apurer le déficit d'investissement et, en fonction des investissements prévus, permet d'équilibrer les dépenses d'investissements.

Adopté par 20 voix et 5 abstentions

III – FINANCES : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Patrick LECAPLAIN précise que le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) peut bouger dans le temps, les futurs projets pourront être modifiés ou même annulés.

Alexandra SANNIER présente le tableau :

En € HT

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Travx thermiques Gpe scolaire 2 954 542 € HT	29 912	812 933	2 090 864	20 833			
Entrée traiteur Baronnie 118 000 €HT	2 295	4 550	44 994	66 161			
Construction Espace Animation Jeunesse 1 686 000 € HT	1 720 (études)	24 734 (études)	45 404 (études)	666 666	947 476		
Réaménagement bibliothèque 593 053 € HT		4 790 (études)	14 263 (études)	487 100 (études et travaux)	86 900		
AMO + études travaux thermiques CSC 35 000 € HT				4 167 (AMO et études)	30 833 (AMO et études)	Travaux non estimés	
Construction annexe CSC 1 447 000 € HT				8 333 (études)	47 000 (études)	490 000	901 667
Réaménagement parking Baronnie - 20 000 €HT				20 000			
Réaménagement parking CSC - 175 000 € HT				175 000			
Esplanade Baronnie 180 000 € HT					180 000		
Etudes aménagement buttes de Copernic 11 103 € HT			6 820 (études)	4 283 (MOE AMO)			
ESTIMATIONS TOTALES	33 927	847 007	2 202 345	1 452 543	1 292 209	490 000	901 667

Jean LEBOURGEOIS se questionne sur la construction d'une annexe au centre socioculturel (CSC) et les travaux thermiques au CSC, quel est l'intérêt de construire une annexe sans connaître le devenir du centre socioculturel.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il n'y a rien de fait actuellement. Plusieurs scénarii sont possibles, soit on détruit le CSC et dans ce cas, il faut dans un 1^{er} temps construire une annexe pour permettre aux associations de poursuivre leur activité ; soit on isole le CSC mais il sera nécessaire de prévoir une annexe malgré tout. Il ne s'agit que d'études menées en amont, mais rien n'est acté. Compte tenu du projet, il faudra lancer des appels à candidatures auprès d'architectes.

Il rappelle les obligations des collectivités à faire des économies d'énergies.

Serge BOUFFARD s'étonne que les dépenses du SDEC n'apparaissent pas dans ce PPI.

Olivier SAINT-MARTIN précise que les dépenses du SDEC s'élèvent à environ 60 000 € par an mais il est impossible d'obtenir un PPI par le SDEC.

Jean LEBOURGEOIS remarque que tous les projets sont en 2025, 2026, 2027 mais rien pour l'avenir, il n'y a pas de projets. De plus, il regrette que tous ces investissements soient situés dans le bas de Bretteville et rien sur la Maslière, à voir éventuellement une parcelle entre le boulevard et la Maslière.

Patrick LECAPLAIN s'étonne car les projets de l'EAJ et de la bibliothèque, entre autres, ne sont pas de petits projets.

Patrick LECAPLAIN rappelle que la commune ne dispose pas de foncier. La parcelle indiquée ci-dessus est en zone naturelle, la commune l'a inscrite dans le PLUIHM pour la passer en 2AU (*zone à urbaniser*), c'est-à-dire qu'elle n'est pas à urbaniser pour le moment. Il faut trouver une compensation pour l'exploitant et ensuite passer cette zone en AU. Il rappelle que nous sommes toujours dans le ZAN (*zéro artificialisation nette*). Pour permettre à ce terrain d'être en zone constructible, compte tenu de l'absence de foncier, la compensation devra se faire au niveau de Caen la mer, c'est un objectif à 10 ans.

Il précise que ces terrains seraient plus utiles pour construire des logements sociaux, la commune n'ayant pas atteint les 25% de logements sociaux.

Adopté par 20 voix et 5 abstentions.

IV – FINANCES : AUTORISATION DE PROGRAMMES

Alexandra SANNIER rappelle que les dotations budgétaires affectées aux Dépenses d'Investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, pour l'année 2026, sur les AP/CP suivantes :

Programme	Montant de l'autorisation de programme HT	Montants des crédits de paiement HT		
		Années précédentes	2026	Années à venir
Groupe scolaire	2 954 542 €	2 933 709 €	20 833 €	/
Bibliothèque	593 053 €	19 053 €	487 100 €	86 900 €
Construction Espace animation jeunesse	1 686 000 €	71 858 €	666 666 €	947 476 €
Centre socioculturel : AMO études trvx thermiques Extension	35 000 € 1 447 000 €		4 167 € 8 333 €	30 833 € 1 438 667 €

Adopté par 20 voix et 5 abstentions

V – FINANCES : VOTE DU BUDGET 2026

Alexandra SANNIER rappelle que le budget proposé est le dernier de l'équipe municipale en place, il reprend les éléments indiqués dans le rapport d'orientation budgétaire.

2026 est marquée par les élections municipales, durant cette période, les décisions et investissements sont limités jusqu'à la mise en place de la nouvelle équipe. Il lui appartiendra de décider des nouvelles orientations budgétaires de la commune. Cependant, les travaux engagés devront être assumés.

Elle présente les montants proposés, chapitre par chapitre. **En fonctionnement**, les dépenses et recettes sont dans la continuité du budget 2025, **le budget est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 4 885 340 €.**

Le montant total des subventions aux associations augmente de 18%.

Patrice MORTREUX apporte des précisions sur les subventions aux associations dont il a le suivi, pour LCBO, la commune a souhaité remercier la chorale et la photo pour leur participation aux actions communales. Un effort a également été consenti pour l'athlétisme, le basket n'a pas d'augmentation mais la commune va investir dans une table de marque et quelques aménagements ; le billard bénéficiera également d'équipement (*badges, matériels*).

Alexandra SANNIER précise que la subvention pour l'AJBO a augmenté car l'association puise depuis de nombreuses années dans sa trésorerie et ce n'est plus possible. De plus, Sophie DAUSSE précise que l'AJBO ne bénéficie plus de contrats aidés cette année.

Serge BOUFFARD remarque que la culture est faiblement représentée dans le tableau, selon le code couleur présenté.

Sophie HOCHET indique que la répartition du tableau n'est pas une vraie représentation puisque LCBO n'est pas ciblée comme association « culturelle » dans ce tableau, la musique et la photo devrait être notée comme telle, elle ajoute que la commune a créé un service culturel avec un budget fonctionnement dédié.

En recette de fonctionnement, Alexandra SANNIER précise que les taux d'imposition restent inchangés.

Le budget d'investissement en dépenses correspond aux dépenses déjà engagées ou prévues sur le plan pluriannuel, Alexandra SANNIER dresse un listing des plus importants investissements dans les différents bâtiments (*EAJ, bibliothèque, SDEC, parking du centre socioculturel, remplacement des systèmes de sécurité...*).

Les recettes correspondent à l'affectation des résultats, le FCTVA et les subventions déjà notifiées.

Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et recettes pour un montant de 2 876 488.29 €.

Adopté par 20 voix pour et 5 abstentions

Patrick LECAPLAIN propose une suspension de séance afin de permettre à Sébastien THIRY conseiller aux décideurs locaux de présenter les éléments financiers de la commune.

VI – FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Alexandra SANNIER propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux d'imposition sont **adoptés à l'unanimité et sans augmentation**, pour 2026 :

- 48,38 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 39,35 % pour la taxe sur le foncier non bâti.
- 12.86 % pour la taxe d'habitation (*pas de taxe d'habitation pour les résidences principales*)

VII – FINANCES : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal se prononce sur un montant total de subventions aux associations de 413 630 €, et 23 000 € pour le CCAS, la liste nominative des différentes associations et leurs subventions individuelles figurent dans le budget.

Adopté à l'unanimité

VIII – FINANCES : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CAEN LA MER

Alexandra SANNIER rappelle qu'un groupement de commandes permanent a été constitué entre la Communauté Urbaine Caen la mer et des communes membres. La commune participe aux groupements suivants : maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (*extincteurs et autres*) et maintenance des ascenseurs et monte-charges. Ces marchés s'achevant au 31 décembre 2026, il est nécessaire de relancer les consultations cette année afin que les nouveaux contrats soient effectifs au 1^{er} janvier 2027. Les marchés proposés dureront 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027 et seront renouvelables 3 fois, sans qu'ils puissent dépasser le 31 décembre 2030.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour participer à ces 2 marchés.

Adopté à l'unanimité

IX – FINANCES : DEMANDE DE DETR POUR L'ESPACE ANIMATION JEUNESSE

Alexandra SANNIER rappelle que la commune met à disposition de l'AJBO (*qui gère le périscolaire et le centre de loisirs*) des salles de classes du groupe scolaire. La population de Bretteville sur Odon se développe considérablement. Ainsi, le groupe scolaire doit utiliser l'ensemble de ses classes pour son bon fonctionnement. C'est pourquoi la commune a décidé de lancer un projet de construction d'un bâtiment dédié entièrement au périscolaire, l'espace animation jeunesse. Ce projet est essentiel, la commune a donc sollicité l'Etat pour une demande de DETR, en 2025 qui doit être renouvelée pour 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer la demande de DETR au taux maximum autorisé pour la construction d'un bâtiment périscolaire / centre d'animation, l'ensemble de ces travaux est estimé à 1 686 016 € HT.

Adopté à l'unanimité

X – FINANCES : AVENANT N°2 – MODIFICATION DUREE DU CONTRAT TERRITOIRE 2022/2026

Alexandra SANNIER indique que le 5 juillet 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention relative au contrat de territoire 2022/2026. L'assemblée départementale a décidé, lors de la session du 24 novembre dernier, de prolonger les contrats de territoire 2022/2026, d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention (*avenant n° 2*).

Adopté à l'unanimité

XI – ADMINISTRATION GENERALE :

A. RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU DOMAINE DE LA BARONNIE

Nicole DORÉ dresse le bilan du Domaine de la Baronnie 2025. Le chiffre d'affaires de la Baronnie pour 2025 s'élève à 160 065 € TTC (*131 096€ pour la Grange et 28 969€ pour le Manoir*). Pour information en 2024, il était de 157 680€ TTC.

La commune effectue des actions dans la Grange (*les vœux aux Forces Vives, le banquet municipal, des spectacles, des visites du site de l'école organisées par le service Culture*) ; et au Manoir (*soirées lecture organisées par la bibliothèque, visites du site de l'école organisées par la Culture*). Le Manoir est prêté pour des expositions.

Le domaine est en partenariat avec l'Office de Tourisme de Caen la Mer / Bureau des Congrès et de Calvados Attractivités. Cela permet d'être présents sur l'agglomération ainsi qu'au niveau national, (*en particulier sur Paris*). Le domaine est référencé sur le site de l'Office du Tourisme de Caen la Mer, les sites « 1001 salles » et « Mariages.net » en format gratuit pour ce dernier.

Pour 2026 : 36 locations et 10 prêts pour la Grange - 34 locations pour le Manoir et 106 prêts (*104 pour le Lcbo photo, 1 exposition, 1 Bibliothèque*). Pour 2027 : 7 locations pour la Grange et 3 pour le Manoir. Comme tous les ans, nous constatons que les délais de réservations sont plus courts, spécialement pour la Grange.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025, dont les charges de personnel s'élèvent à 234 471 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 72 149 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité

B. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA BARONNIE

Nicole DORÉ indique que le Domaine de la Baronnie dispose d'un règlement intérieur, il est nécessaire de réaliser quelques ajustements et d'y ajouter un cahier des charges incendie suite à une préconisation de la commission de sécurité.

Jean LEBOURGEOIS propose de modifier le paragraphe destiné au soirée étudiante en notant « certaines locations pourront faire l'objet d'un contrat spécifique » en lieu et place.

Les tarifs restent globalement inchangés, à l'exception de quelques offres commerciales. Le Conseil Municipal propose la gratuité pour la salle d'exposition (*culture et patrimoine*).

Après validation des modifications proposées, il est demandé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur, ses annexes et les tarifs.

Adoptés à l'unanimité

XII – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrice LECAPLAIN demande au Conseil Municipal son accord pour la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif, contractuel, du 1^{er} avril au 30 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité

Avant de clôturer la séance, Patrick LECAPLAIN remercie les membres du Conseil Municipal pour leur collaboration durant ses 6 années.

La séance est levée à 20 h 50